EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 Avril 2022 à 14 H 30

Date de la convocation : 31 Mars 2022
Nombre de délégués en exercice : 33

L'An 2022, le 06 Avril à 14 H 30, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sur la convocation qui leur a été adressée et sous la présidence de M. Alain DELTOUR.

Etaient présents : Mme WATREMEZ, M. VIN, M. SERET, M. QUINZIN, M. DUFRENNE, M. ETEVE, M. BURY, Mme NOIRMAIN, M. VILLAIN, M. TELLIER, M. DUMON, M. DUPIRE, Mme SELLIER, M. MONNIER, M. JUSTICE, M. ERPHELIN, M. DUCANCHEZ, M. COURET.

Absents ayant donné pouvoir : M. SEGUIN (à M. DELTOUR), M. LIBERT (à M. QUINZIN), M. ROYAUX (à Mme WATREMEZ), M. DEHEN (à Mme WATREMEZ), Mme MONIER (à M. QUINZIN), M. ERLEM (à M. DUPIRE).

Absents : M. RICHARD, Mme CATTELOT, M. HIRAUX, M. BETTIGNIES, M. BAUDRY, M. NAVARRE, M. GARY, Mme DESMARCHELIER.

Absents excusés :

Objet : Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien Ecologique des cours d'eau des nouveaux territoires (Sambre rivières, la Riviérette et leurs affluents).

M. le Président rappelle à l'assemblée le Plan de gestion en vigueur sur les cours d'eau des nouveaux territoires (Sambre rivières, la Riviérette et leurs affluents).

Il informe qu'en 2022, il conviendra de lancer un diagnostic et un état des lieux précis de l'état de ces cours d'eau des nouveaux territoires (Sambre rivières, la Riviérette et leurs affluents). Ces études seront ensuite suivies de demandes de DIG (voire d'Enquêtes Publique), afin que le SMAECEA puisse intervenir en toute légalité.

A l'issue de ces phases réglementaires, un programme de travaux de restauration et d'entretien courant sur 10 ans sera préconisé et consistera en un entretien écologique contribuant à atteindre le bon état écologique des cours d'eau, avec notamment les interventions suivantes :

Retrait d'embâcles, faucardage, débroussaillage, abattage, recépage, étêtage, élagage, entretien des protections de berges en techniques végétales, plantations de ripisylves et suivi, gestion spécifique des plantes invasives, nettoyage d'ouvrages (préventif et curatif au regard d'évènements climatiques), pose de clôture et d'abreuvoirs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Vu le budget Primitif 2022,

AUTORISE le Président à mettre en œuvre le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien Ecologique des nouveaux territoires (Sambre rivières, la Riviérette et leurs affluents).

AUTORISE le Président à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (subvention plafonnée à 39.000 € conformément au PCE).

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président,
A. DELTOUR

Publié sur le site internet le 7 septembre 2022
Envoyé en Sous-Préfecture le 10 juin 2022